

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—Fin

Lieu	Désignation	Nom
Hallfax (N.-É.)..... (Édifce Canadian Pacific, 379, rue Barrington. Case postale 36. Téléphone: 3-7265)	Consul honoraire..... Vice-consul honoraire.....	*M. Wm. Henry Jost. *M. O. F. Mackenzie.
Montréal (P.Q.)..... (1576, avenue Summerhill. Téléphone: WE 5-6439)..	Consul général.....	M. Juan Emilio Duran.
Niagara Falls (Ont.)..... (Boul. Niagara Falls, Chip- pawa (Ont.))	Consul honoraire.....	*M. A. C. Douglas.
Ottawa 1 (Ont.)..... (20, rue Bower. Téléphone: CE 2-1439)	Consul général.....	M. le D ^r Emile Andres de Boyrrie Campa.
Québec (P.Q.)..... (7, rue Saint-Jean. Télé- phone: 2-3467)	Consul honoraire..... Vice-consul honoraire.....	*M. le D ^r G. A. Hostos. *M. Gaston Enouf.
Saint-Jean (N.-B.)..... (685 ouest, rue Chapel. Télé- phone: 4-2350)	Consul honoraire.....	*M. Thomas Heffernan.
Saint-Jean (Terre-Neuve)..	Consul honoraire.....	*M. Harry T. Renouf.
Toronto (Ont.)..... (548 Eglinton Avenue East. Téléphone: HU 9-0084)	Vice-consul.....	M. Eduardo J. de Castro.

ÉQUATEUR

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa (Ont.)..... (200 Rideau Terrace, appa- rtement 1310. Téléphone: SH 9-2221)	Ambassadeur..... Ministre-conseiller, Chargé d'af- faires ad interim..... M. Aléjandro Davalos- Alvarez.
Montréal (P.Q.)..... (Porte 708, 1410 rue Stanley. Téléphone: VI 5-2631)	Consul général..... Consul honoraire.....	M. le brigadier-général Angel Vaquero Davila. *M. J. R. Ascoli.
Vancouver (C.-B.)..... (1395, avenue Beach, appa- rtement 606. Téléphone: 683-1653)	Consul général..... Consul honoraire.....	M. Jaime Navarro Cardenas. *M. J. Morris.

ESPAGNE

Lieu	Désignation	Nom
Ottawa (Ont.)..... (149, avenue Daly. Télépho- ne: CE 2-0255)	Ambassadeur..... Attaché militaire, naval et de l'Air.....	Son Excellence M. Felix de Iturriaga, Marqués del Romerai. M. le colonel José J. Sanchis, Marqués de Pescara.
(162, avenue Daly, apparte- ment 3. Téléphone: CE 3-5788)	Conseiller commercial..... Secrétaire.....	M. Manuel de La-Chica. M. Francisco Javier Rubio.

* Les noms des fonctionnaires consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont précédés d'un astérisque.